

[Text]

Je voudrais attirer l'attention des membres du Comité sur les diverses opérations régionales qui sont désignées dans le Budget que nous vous soumettons sous le nom de Services généraux aux travailleurs.

Ces opérations régionales s'exercent principalement dans les cinq grandes régions du pays où l'on assure la prestation de services en matière de sécurité et d'hygiène professionnelles, de conditions de travail et de relations en matière d'emploi. La plupart des obligations statutaires du Ministère qui figurent dans les parties III et IV du Code canadien du travail relèvent de ce programme. Nous demandons, monsieur le président, qu'une somme de 24.4 millions de dollars nous soit allouée pour la prestation de ces services essentiels. Cela constitue, vous vous en rendez compte, le montant le plus élevé de notre demande.

Le programme d'aide financière pour la formation syndicale figure aussi parmi les services généraux aux travailleurs. Il s'agit d'un programme de Travail Canada qui vise à améliorer l'ensemble des relations patronales-syndicales. Il aide les syndiqués à élargir leurs connaissances du mouvement syndical et des facteurs qui influent sur les relations de travail. La formation s'intéresse, entre autres, à la négociation collective, au processus parlementaire, à l'art de la négociation, aux questions qui touchent les femmes et au droit du travail. Des analystes indépendants ont vanté les mérites du programme et ont conclu que non seulement le mouvement syndical, mais aussi tout le peuple canadien, en tireraient des avantages à long terme. Cet appui a entraîné la prolongation du programme jusqu'au 31 mars 1986. Le Budget des dépenses de 1984-1985 prévoit une contribution totale de 5,794,000 dollars qui sera consacrée aux quelque 3.5 millions de travailleurs canadiens qui sont syndiqués.

Un deuxième secteur d'intérêt qui nécessite presque autant que les services généraux aux travailleurs est celui des prestations versées conformément aux modalités prescrites aux termes de la Loi sur les prestations d'adaptation pour les travailleurs. Cette loi accorde un revenu de dernier recours aux travailleurs âgés admissibles à une mise à pied dans certains secteurs d'activité industrielle qui auront été désignés par le Cabinet. En aidant ces travailleurs âgés qui ont, en général, de la difficulté à se réadapter après une mise à pied, le programme constitue un élément important de la stratégie globale d'adaptation pour les travailleurs. Les modifications que nous avons apportées en novembre 1983 visaient à élargir le droit aux prestations et entraîneront, selon toute probabilité, une augmentation des prestations anticipées pour l'exercice financier 1984-1985. Il est prévu que la somme nécessaire à ce titre sera d'environ 23.5 millions de dollars.

Le troisième secteur, auquel nous avons consacré près de 11 millions de dollars, est l'élément politique et communications. Ses objectifs concernent l'orientation, l'analyse et la recherche en matière de politique, la participation aux organisations internationales du travail, la diffusion des programmes de Travail Canada, la création de bonnes relations de travail et l'égalité des chances pour les femmes. Cet élément comprend deux projets annoncés dans le Discours du Trône.

[Translation]

I would now like to draw the attention of the committee members to the different regional operations found in the Estimates and that we are submitting to you under the heading of General Labour Services.

These regional services operate principally in our five designated regions, delivering occupational safety and health, conditions of work and employment relations services. This program has responsibility for the majority of the Department's statutory obligations under Parts III and IV of the Canada Labour Code. We are requesting, Mr. Chairman, an allocation of \$24.4 million, the largest amount in our submission, as you can see, for the delivery of these vital services.

Also included under general labour services is the financial assistance program for labour education, a Labour Canada program aimed at improving the structure and process of labour-management relations. This program assists union members to broaden their knowledge of the labour movement and of the factors governing labour relations. Subject matter includes the collective bargaining process, parliamentary procedure, negotiation skills, women's issues and labour legislation, to name a few, independent evaluators have been very supportive of the program and have concluded it should bring long-term benefits not only to the labour movement but to the people of Canada as a whole. As a result of this endorsement, the program has been extended to march 31, 1986. The 1984-85 estimates provide for a total financial contribution of 5,794,000\$ to be made available for the 3.5 million unionized workers in Canada.

A second area, requiring an almost equal amount of funding as General Labour Services, concerns payment in accordance with terms and conditions prescribed by the Labour Adjustment Benefits Act. The LAB Act provides "last resort" income assistance to eligible older workers affected by layoffs in industries designated by Cabinet. In assisting older workers who, typically, have particular difficulty in readjusting after a layoff, the program plays an important role in the government's overall labour adjustment strategy. The amendments passed in November, 1983, were designed to improve access to benefits and will be a contributing factor in anticipated increases to the total benefit level paid in fiscal year 1984-1985. It is estimated that \$23.5 million in benefits will be needed.

A third area, for which we have allocated almost \$11 million, is the policy and communications element. Its objectives include providing policy direction, analysis and research; participating in international labour bodies; communicating Labour Canada programs and promoting constructive labour relations and equal opportunity for women. Included under this element, are two initiatives announced in the Speech from the Throne.